

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>ROUMANIE</u>
2. Organisme responsable: Institut roumain de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Electrotechnique. Composants électroniques
5. Intitulé: Condensateurs fixes utilisés dans les équipements électroniques. Condensateurs fixes pour les antiparasites. Spécification intermédiaire pour le choix des méthodes d'essai et conditions générales.
6. Teneur: Les conditions générales concernant la protection contre les risques des chocs électriques accidentels, donnée d'essais pour les condensateurs fixes antiparasitaires
7. Objectif et justification: Conformité avec la Publication CEI 384-14-1981
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er mai 1989
10. Date limite pour la présentation des observations: 1er mars 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: